

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 20
Votants : 27

L'an deux mille vingt trois

Le 7 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**, à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 mars 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. RAYNAL –
M. GELLIBERT – M. LOUAZIZI
Commune de Le Barp : M. MORETTO - Mme REBIFFE – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU - M. ANTIGNY - Mme DANIEL - M. GEORGES – Mme PASQUALE -
Mme CLICHEROUX

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	M. DUCOURNAU	pouvoir à	M. DECLERCQ
Commune du Barp :	Mme SARRAZIN	pouvoir à	Mme TOSTAIN
	M. BARFET	pouvoir à	Mme REBIFFÉ
	Mme CORREIA	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	Mme DOSBA	pouvoir à	M. BUREAU
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme PASQUALE
	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	M TECHOUEYRES	absent excusé	

Mme DANIEL est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/04/04

**CONCERTATION AUTOUR DE L'AMENAGEMENT
DE L'AUTOROUTE A63 : MOTION DU VAL DE
L'EYRE**

Rapporteur : Mr Bruno BUREAU

Exposé :

La section de l'autoroute A63, actuellement calibrée à 2 fois 2 voies, porte sur un linéaire de 35 kms, entre la rocade de Bordeaux et le début de la section concédée à Atlandes (au droit de la commune de Salles). Elle supporte un trafic compris entre 34 000 et 80 000 véhicules par jour.

Son fonctionnement est particulièrement insatisfaisant eu égard aux contraintes et difficultés de déplacements des usagers qui l'empruntent.

A la suite de l'étude de faisabilité menée par l'Etat pour son élargissement, la CNDP (Commission Nationale du débat public) a décidé d'organiser une concertation préalable du public, du 30 janvier au 30 avril 2023.

3 scénarii sont soumis au débat :

Scénario 1 : l'absence d'aménagement

Scénario 2 : un aménagement complet de la 2x3 voies complet, financé par concession

Scénario 3 : un aménagement à 2x3 voies partiel, financé sur crédits publics.

Le scénario 1 n'est pas un choix possible, l'inaction publique serait une lourde erreur dans le contexte actuel. **Le Val de l'Eyre s'oppose donc au scénario 1.**

Dans le cadre de la concertation engagée, les élus de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre expriment avec la plus grande fermeté leur **opposition totale** au mode de financement envisagé par voie d'une concession autonome, impliquant la création de péages.

Le Val de l'Eyre s'oppose également au scénario 2 en raison de son mode de financement envisagé.

En effet, les élus du Val de l'Eyre :

-refusent que les habitants et entreprises du Val de l'Eyre aient à supporter une charge financière injuste pour leurs déplacements quotidiens en direction de l'agglomération bordelaise et en direction du Bassin d'Arcachon.

-refusent de subir les conséquences néfastes d'un report de trafic sur ses axes routiers départementaux et communaux, inévitable en cas de péage : risques de feux de forêt, accroissement du risque accidentogène, dégradation des voiries, circulations, pollution de l'air et sonore etc...

Les élus du Val de l'Eyre notent avec satisfaction l'absence de concession et donc de péages pour le scénario 3, mais ils regrettent que ce scénario soit envisagé alors qu'il n'est pas une solution viable dans le temps. 28 kms resteront en 2 fois 2 voies et seront encore une source importante d'embouteillages et de risque d'accidents.

Le Val de l'Eyre demande l'aménagement complet de la mise à 2 fois 3 voies sans financement concessif :

Option 1 : sur crédits publics (donc sans nouveaux péages), avec une mise en œuvre en 2 ou 3 phases de chantier pour faciliter son absorption financière par l'Etat,

Option 2 : par avenant à la concession d'Atlandes, sans création de péages supplémentaires.

Les membres du conseil de communauté approuvent par 25 voix pour et 2 voix contre cette motion concernant la concertation autour de l'aménagement de l'autoroute A63 et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le

publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Bel, le 11 avril 2023

Le Président

Bruno HERBEAU



12 AVR. 2023

12 AVR. 2023

